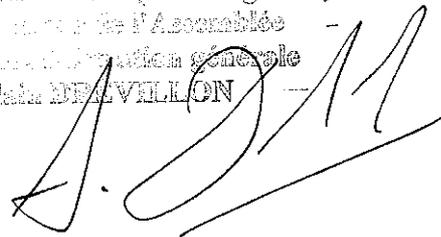


Direction générale adjointe
Développement social et
solidarité
Direction enfance famille

Affaire suivie par :
MEUNIER Caroline
Tél : 02.41.81.41.01

Arrêté certifié exécutoire
Travaillé au contrôle de la légalité
le 12 MAI 2017
A la date du 12 MAI 2017
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Assemblée
et de l'Action sociale générale
Alain DEBEVILLON



ARRÊTÉ N° 2017-05-AR-0449

**OBJET : ARRÊTÉ D'HABILITATION À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE - ARRÊTÉ
MODIFICATIF
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT, À
L'ADULTE DE MAINE ET LOIRE (ASEA 49)**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF);
Vu l'arrêté n°2017-04-AR-0372 du 20 avril 2017 portant habilitation à l'aide sociale à l'enfance de l'ASEA 49 ;

Considérant le changement de dénomination de l'Association et la nécessité d'en prendre acte ;

Sur proposition du directeur général des services départementaux ;

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1er :

Les termes « *Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent de Maine-et-Loire (ASEA 49)* » sont remplacés par les termes « *Association pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent, à l'adulte de Maine-et-Loire (ASEA 49)* ».

Le terme « *fondation* » figurant à l'article 4 de l'arrêté n°2017-04-AR-0372 est remplacé par le terme « *association* ».

Le reste des dispositions de l'arrêté n°2017-04-AR-0372 est inchangé.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité, notifié à l'« ASEA 49 », affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire.

Angers, le 12 MAI 2017

Le Président du Conseil départemental



Christian GILLET